

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le président, M. Samuel Freuler, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette trente-septième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue également le public présent sur la galerie ou derrière son écran, ainsi que les représentants de la presse.

Il adresse également un grand merci à M. Daniel Bussy, huissier, et à M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci. Il remercie aussi l'équipe régie-son et NRTV qui assurent la retransmission en direct des débats, qu'il souhaite respectueux dans la forme et engagés dans le fond.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de de 52 Conseillères et Conseillers.

Il y a 16 excusés (Mmes Marlène Bucca, Stéphanie Larrivé et Sabine Million-Courvoisier, MM. José Caiano, Daniel Calabrese, Pascal Chollet, Charanjit Dhanjal, Arnaud Durand, Jean-Marc Guibert, Aurélien Joye, Christophe Lovis, Jérôme Masserey, Rasul Mawjee, Patrick Mayer, Pascal Riesen et Dario Sicuranza).

3 arriveront plus tard (MM. Martin Ahlström, Sébastien Bertherin et Olivier Rochat).

2 absents (Mme Stella Motta Larrivé et M. Adrien Frantz).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour de la présente séance dans la mesure où le préavis avec décision doit être traité avant les préavis en première lecture. La secrétaire s'en excuse et le président propose que le point n° 12. de l'ordre du jour soit avancé au point n° 7., soit avant les préavis en première lecture. Personne ne s'oppose à cette proposition.
- En date du 30 mars 2026, la Municipalité a requis un délai complémentaire pour répondre au postulat de M. Raphaël Grandjean et consorts intitulé « Soutien aux commerçants pour la transition numérique », lequel lui avait été renvoyé pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal du 8 mai 2025. Cette demande a été approuvée par le Bureau et la réponse de la Municipalité au postulat précité est attendue pour la séance du Conseil communal du 5 novembre 2026 au plus tard.

- Par courrier du 7 avril 2026, la Municipalité a informé le Bureau qu'elle souhaitait ajouter, à l'ordre du jour de la présente séance, sa réponse au postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles ». Cet objet a donc été ajouté à l'ordre du jour et envoyé aux Conseillers.
- Par courriel du 13 avril 2026, Mme Carine Koller a fait part de sa démission du Conseil communal, avec effet immédiat. Le président donne lecture du message reçu. Au nom du Bureau, le président remercie Mme Carine Koller pour son engagement au sein du Conseil communal et lui souhaite le meilleur pour la suite.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant Mme Carine Koller aura lieu lors de la présente séance, tout comme celle d'un nouveau membre remplaçant M. Jean Egger, dont la démission avait été annoncée lors de la dernière séance du Conseil communal.

- En date du 20 avril 2026, M. Nicolas Pellet, président de la Commission des finances (COFIN) a sollicité le report du dépôt du rapport de cette dernière concernant le préavis municipal n° 92 relatif au règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031. Cette demande a été approuvée par le Bureau et cet objet sera dès lors traité lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2026.
- Dans les délais, le Bureau n'a reçu aucune motion, postulat ou interpellation.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Assermentation de 2 Conseillers.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mars 2026.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.
 6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 93** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n° 657.

Préavis – Première lecture

8. **Préavis municipal n° 94** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement du système d'information du territoire (SIT) de la Ville et le déploiement avec Cartolacôte.
9. **Préavis municipal n° 95** relatif à la Politique de l'habitat et du logement et au règlement communal sur les conditions d'occupation des logements à loyer abordable (LLA).
10. **Préavis municipal n° 96** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la refonte de l'échelle des traitements du personnel communal.
11. **Préavis municipal n° 97** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026.
12. **Préavis municipal n° 98** relatif à l'usage du pour-cent culturel en réponse à la motion de M. Nicolas Pellet intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland ».

Autres objets

13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulée « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles » et nomination d'une Commission.
14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2026-2031.

Divers

15. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation de 2 Conseillers

- Suite aux démissions de M. Jean Egger en date du 6 février 2026 et de Mme Carine Koller en date du 13 avril 2026, et dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » des partis politiques PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland et GDG Gens de Gland est épuisée, ces derniers ont dû procéder à un parrainage de liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Ce dernier a été informé que M. Jean Egger serait remplacé par M. Christophe Dos Santos Ferreira, et que Mme Carine Koller serait remplacée par M. Olivier Rihs. Le président rappelle que selon l'art. 9 du Règlement du Conseil communal (RCC), il est de son devoir d'assermenter les nouveaux membres devant le Conseil communal.

- Mme Léonie Wahlen, au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, présente M. Christophe Dos Santos Ferreira.

« Ce soir j'ai le plaisir de vous présenter Christophe, enfant de notre Commune, qui s'apprête aujourd'hui à franchir une étape importante de son parcours de citoyen. C'est dans les quartiers et les écoles de notre Ville qu'il a grandi, développant très tôt un attachement sincère pour notre cadre de vie et ses habitants. Rapidement, ce n'est pas une simple curiosité mais un véritable intérêt pour la communauté qui s'est éveillé chez lui. Il y a 4 ans, il choisissait ainsi de s'investir au sein du Parlement des jeunes de Gland. Cette expérience lui a permis de se familiariser avec les échanges démocratiques et de s'impliquer, à son échelle, dans la vie locale. Il en assure aujourd'hui la présidence avec l'envie de transmettre ce qu'il a appris. C'est donc tout naturellement, porté par une volonté d'agir à une plus grande échelle, qu'il a souhaité rejoindre les bancs de notre Conseil communal. Son ambition est simple, s'investir davantage pour Gland et se mettre au service de la collectivité. Il aborde ce mandat avec beaucoup d'enthousiasme, mais aussi avec la pleine conscience du travail et de la responsabilité que cela représente.

Sur le plan professionnel, Christophe travaille dans le secteur bancaire. Il consacre également une partie de son temps au soutien scolaire, une activité qui lui tient à cœur, pour accompagner les jeunes de la région dans leurs études.

Je vous présente ce soir un jeune homme sérieux et dynamique qui se réjouit d'ores et déjà de participer aux débats de notre Conseil et de s'impliquer dans la résolution des enjeux qui dessineront le Gland de demain ».

- M. Pierre-Alain Bringolf, au nom du parti politique GDG Gens de Gland, présente M. Olivier Rihs.

« Je voudrais juste commencer par remercier Mme Carine Koller, que vous connaissez tous, qui a siégé dans ce Conseil pendant 5 ans et qui a également été très active dans le mouvement du GDG. Je profite de cette occasion pour lui souhaiter tout de bon pour la suite.

Nous avons donc un nouveau Conseiller qui sera assermenté. Olivier Rihs est originaire de Berne et est né à Rolle en 1976, mais il a très vite déménagé ici à Gland, où il a fait ses études. Il a ensuite fait un apprentissage de dessinateur-géomètre avant de poursuivre dans la profession de policier. Pendant 13 années, il a travaillé à police-secours en horaires irréguliers, et actuellement il est responsable de l'unité prévention proximité à la Police Nyon Région.

Marié et papa de 2 adolescents de 14 et 16 ans, il apprécie les activités de montagne, comme le trail, la randonnée et le ski, sans oublier la via ferrata ainsi que le VTT. Olivier est quelqu'un de confiance, bienveillant et minutieux, parfois un peu solitaire, mais très impliqué dans les tâches qui lui sont confiées.

À la question de savoir pourquoi il veut se lancer dans la vie politique, il répond qu'il a toujours soutenu le fait que nous avons la chance de pouvoir voter en Suisse et qu'il y met un point d'honneur, et aujourd'hui il aimerait davantage s'impliquer dans les décisions qui concernent sa commune. Je vous prie de lui faire un très bon accueil ».

- Le président invite MM. Christophe Dos Santos Ferreira et Olivier Rihs à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les remercie et les félicite pour leur engagement, puis les invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Compte tenu de ces assermentations et de l'arrivée de M. Martin Ahlström, le nombre de Conseillers présents passe à 55.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mars 2026

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mars 2026.

4. Communications du Bureau

- Par courriel des 11, 20 et 22 mars 2026, Mme Stella Motta Larrivé et le parti politique ECG ELAN CITOYENS DE GLAND ont posé un certain nombre de questions et demandé des clarifications au Bureau concernant les dépouillements des élections communales des 8 et 29 mars 2026. Il leur a été répondu par courriers des 20 et 23 mars 2026 et les documents y relatifs sont à disposition des Conseillers pour consultation auprès de la secrétaire.

- Le dépouillement du 2^{ème} tour de l'élection complémentaire au Conseil d'État et de l'élection à la Municipalité a eu lieu le 29 mars 2026. Une observatrice du parti politique ECG ELAN CITOYENS DE GLAND a assisté au dépouillement, laquelle n'a formulé aucune question, remarque ou observation. Les résultats pour la Commune de Gland sont les suivants :

Élection complémentaire au Conseil d'État (2^{ème} tour)

Sur les 7'280 électeurs inscrits à Gland, un total de 2'723 bulletins ont été reçus. Le taux de participation s'est élevé à 35,84 %. Il y a eu 49 bulletins blancs et 5 bulletins nuls.

Candidats	Suffrages obtenus
M. Roger Nordmann	1'281
M. Jean-François Thuillard	1'271
Voix éparses	3

Élection à la Municipalité (2^{ème} tour)

Le président rappelle que Mme Christine Girod, actuelle Syndique, avait été élue au 1^{er} tour.

Sur les 9'296 électeurs inscrits à Gland, un total de 3'173 bulletins ont été reçus. Le taux de participation s'est élevé à 33,75 %. Il y a eu 20 bulletins blancs et 23 bulletins nuls.

Candidats	Suffrages obtenus	Pourcentage	Statuts
Giraud-Nydegger Christelle	1'595	51,22 %	Élue
Davoine Gilles	1'486	47,72 %	Élu
Froidevaux Yves	1'439	46,21 %	Élu
Wahlen Léonie	1'376	44,19 %	Élue
Calabrese Daniel	1'287	41,33 %	Élu
Ahlström Martin	1'169	37,54 %	Élu
Marchand Romain	1'140	36,61 %	Non élu
Caiano José	1'018	32,69 %	Non élu
Buffat Ahimara	726	23,31 %	Non élue
Durand Arnaud	411	13,20 %	Non élu

Le président félicite les nouveaux membres de la Municipalité pour leur élection et se réjouit d'ores et déjà de travailler avec eux lors de la prochaine législature. Il rappelle que l'assermentation des autorités communales pour la législature 2026-2031 aura lieu le 9 juin 2026 à 18h00.

Les résultats complets sont consultables sur les sites Internet du Canton et de la Commune.

- Le 30 mars 2026, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 7 avril 2026, le Bureau a été informé qu'une seule candidature avait été déposée dans les délais pour l'élection à la Syndicature pour la législature à venir. Mme Christine Girod a donc été élue tacitement à la fonction de Syndique. Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de sagesse pour la législature à venir.
- Le 6 mai 2026, le président a eu le privilège d'être invité au repas de soutien du FC Gland. C'est une vraie institution et c'est assez impressionnant pour quelqu'un qui s'y rend pour la première fois.
- Le 11 mai 2026, à 19h00, aura lieu une entrevue avec les présidents et responsables de groupes politiques, laquelle aura pour but de décider de la répartition du Bureau et des différentes commissions durant la prochaine législature afin qu'un tournus puisse se faire chaque année au sein des partis politiques.
- Le président rappelle que, le 2 juin 2026, il aura le plaisir de partager un moment convivial avec les Conseillers lors de la traditionnelle sérénade offerte au président par la Fanfare de Gland. Un mail à ce sujet sera tout prochainement envoyé aux Conseillers.
- Un tout-ménage a été distribué dans les boîtes aux lettres des ménages glandois concernant la soirée « Ville des Idées » qui aura lieu le 4 juin 2026. Dans la mesure où ce projet est né d'une motion que le Conseil communal avait renvoyé à la Municipalité pour étude et mise en pratique, le président trouverait salutaire que le Conseil communal soit largement représenté à cette occasion pour accueillir et valider la fin de ce processus. Les inscriptions peuvent se faire via le QR code figurant sur le flyer.
- Le 14 juin 2026 auront lieu les votations fédérales, cantonales et communales.

Au niveau fédéral, 2 objets seront soumis au vote, à savoir :

- Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) »;
- Modification du 26 septembre 2025 de la Loi fédérale sur le service civil (LSC).

2 objets seront également soumis au vote au niveau cantonal, soit :

- Initiative populaire constitutionnelle « Pour le droit à vivre dignement de son travail – Pour un salaire minimum cantonal »;
- Initiative populaire législative « Pour le droit à vivre dignement de son travail – Pour un salaire minimum cantonal » et son contre-projet « Loi sur le salaire minimum ».

Enfin, il y aura le scrutin communal pour le référendum communal « Acceptez-vous le préavis municipal n° 82/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du Plan d'affectation « Gare Sud » incluant la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet ? ».

Le président encourage les Conseillers à voter et à faire voter autour d'eux.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

- Engagement :
 - dès le 1^{er} avril 2026 : un concierge au collège de Grand-Champ à 100 %, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU);
 - dès le 1^{er} avril 2026 : un collaborateur aux espaces-vert à 100 %, au Service des infrastructures et de l'environnement (SIE);
 - dès le 27 avril 2026 : un collaborateur administratif à 100 %, au Service de la population (SPOP);
 - dès le 29 avril 2026 : une collaboratrice administrative à 20 %, au SPOP;
 - dès le 5 mai 2026 : une secrétaire à 100 %, au SBU.
- Départs :
 - au 30 avril 2026 : un collaborateur administratif à 20 %, au SPOP;
 - au 31 mai 2026 : une secrétaire à 100 %, au SBU.

Développement durable

- La Ville de Gland et l'Office du développement durable se font le relai de l'action « Oiseaux de nos jardins », qui est portée par l'association BirdLife. Elle en avait déjà parlé l'année dernière, mais cette action recommence du 7 au 10 mai 2026 et consiste en un recensement participatif à l'échelle nationale. Pour y participer, la population est invitée à compter pendant une heure les oiseaux visibles dans les jardins ou depuis les balcons ou en forêt, à alimenter la plateforme birdlife.ch et à répondre aux questions qui sont posées. Les personnes qui ont un peu de temps et qui sont intéressées par les oiseaux sont donc invitées à participer à ce recensement à l'échelle nationale.

Des informations détaillées sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

- Du 20 au 25 mai 2026, la ville de Gland participera à la Fête de la Nature dont le thème cette année est « Un œil sur la nature ». Cette fête débutera par un grand stand au marché du 20 mai prochain, où la population pourra notamment obtenir ses propres plants de sédum et repartir avec des graines pour fleurir les jardins. Ensuite, durant 5 jours, des événements seront organisés sur le territoire : peintures végétales, parcours musicaux, balades pédagogiques sur les traces des animaux ou ateliers de tuteurage seront proposés à la population. La participation est toujours gratuite, mais certains ateliers requièrent une inscription préalable. Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site Internet fetedelanature.ch.

Smart City – Gland la Ville des Idées

Comme déjà annoncé par le président, le 4 juin prochain, à 18h30, la Municipalité donne rendez-vous à la population à la Salle communale pour découvrir l'aboutissement des idées sur le plan d'actions de Smart-City, devenu « Ville des Idées ». Lors de cette soirée, les participants découvriront notamment une exposition dédiée, la présentation des projets et pourront découvrir le travail réalisé.

Dès le 11 mai 2026, une chasse au trésor est organisée dans la Ville. Le but est de trouver des petits totems. Des indices seront diffusés sur les réseaux sociaux, mais l'idée est de partir un peu à la chasse au trésor dans la Ville, dans des endroits un peu particuliers, sur la base d'éléments publiés sur les réseaux sociaux. Il faut donc ouvrir l'œil et découvrir ou sont cachés les totems.

Ces petits trophées pourront être amenés le soir du 4 juin et un cadeau sera reçu en retour. Les personnes qui assisteront à la soirée participeront automatiquement à une grande tombola.

Cette soirée est ouverte à l'ensemble de la population mais surtout aux Conseillers car il s'agit ni plus ni moins de la réponse concrète à une motion qui avait été acceptée par le Conseil communal en 2020, et la Municipalité serait particulièrement heureuse de les recevoir à cette occasion.

Inauguration du Vieux-Bourg

Ce samedi 9 mai 2026 aura lieu une grande fête pour célébrer ensemble l'inauguration du Vieux-Bourg après 3 ans de travaux. Les commerçants, les sociétés locales, les collaboratrices et collaborateurs de la Ville, la Municipalité, tout le monde s'est impliqué pour l'organisation de cette journée qui s'annonce festive et ensoleillée.

La manifestation débutera dès 10h00 et la partie officielle aura lieu à 11h00 devant le bâtiment administratif, avec la participation du Petit Chœur DoRé, composé d'enfants de l'école primaire, et de la Fanfare de Gland. Il y aura une exposition de photos du chantier dans la Salle communale, une offre de restauration 100 % glandoise et des buvettes dans tout le Vieux-Bourg. La population pourra participer au Rallye des commerçants avec de nombreux prix à gagner, NRTV tiendra son studio sur la place du bâtiment communal, et de nombreuses animations en continu rythmeront la journée. Les rues seront exceptionnellement fermées à la circulation ce jour-là, ce qui permettra à toutes et tous de flâner dans le Vieux-Bourg totalement rénové et de pouvoir l'apprécier.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- N'a pas de communication.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Cinéma Open Air

Le cinéma Open Air aura lieu cette année du mardi 30 juin au samedi 4 juillet 2026. Comme ces dernières années, il se tiendra dans le champ situé derrière Grand-Champ, sera gratuit et en mode silencieux.

Dès 19h00 il y aura des terrasses musicales, de la restauration gourmande et des boissons, et, dès 20h45, la projection d'un film sous les étoiles.

Le programme sera publié sur le site Internet de la Commune au début du mois de juin et un flyer sera envoyé en tout-ménage.

L'été en ville

Cet événement prendra place de fin juin à mi-août 2026 et proposera des activités culturelles, de loisirs, sportives, artistiques et des balades historiques sur le sentier Guiguer.

Le programme sera également envoyé en tout-ménage au début du mois de juin prochain.

Plan canicule

Pour la 2^{ème} année, la Ville collaborera avec le CMS Gland-Ville pour le suivi du plan canicule.

Au début du mois de mai 2026, 540 courriers ont été envoyés aux ménages des personnes âgées de 75 ans et plus. La veille canicule est du 15 mai au 15 septembre. Les collaborateurs du CMS contacteront les personnes qui se seront inscrites pour un suivi téléphonique durant la canicule.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

- Le bus des travailleurs sociaux de proximités (TSP), que les Conseillers ont certainement déjà aperçu au marché, est un dispositif mobile qui va à la rencontre de la population directement dans les quartiers. Sa présence vise à créer du lien, à offrir une écoute et à proposer un accompagnement aux jeunes citoyens. La présence du bus permet aussi de consolider le travail de terrain, tout en renforçant la visibilité des actions menées auprès de l'ensemble de la population. Bien que l'intervention soit prioritairement orientée vers les jeunes, tout un chacun a la possibilité de venir à la rencontre de l'équipe.
- Elle aimerait ensuite parler de 2 grands projets du Service de l'enfance et de la jeunesse qui vont prochainement arriver à terme de leur réalisation.

La Maison de la jeunesse sera livrée le 1^{er} juin prochain et accueillera, dès la rentrée d'août, les élèves de 8P sur le temps du midi, ainsi que des activités du Centre de rencontres et de loisirs (CRL) et des permanences des TSP. Pensés dans cette mutualisation, les espaces peuvent entièrement être adaptés en fonction des besoins grâce aux cloisons mobiles et aux jardins extérieurs permettant aux jeunes d'investir les différents dispositifs prévus dans ce nouveau lieu. L'inauguration officielle est prévue dans le courant de l'automne 2026.

Le second projet est le guichet virtuel unique de l'enfance et de la jeunesse, *grandir.gland.ch*, site Internet qui sera mis en ligne pour la rentrée scolaire d'août 2026. Il s'agira d'une véritable boussole permettant d'orienter les jeunes, les parents et les professionnels dans toutes les prestations existantes. Oubliées la complexité administrative et la recherche épuisante d'informations dispersées à travers la ville de Gland. Cet espace numérique a été conçu comme un véritable univers pour l'enfance et la jeunesse. Il suffira d'insérer l'âge des enfants et de découvrir sur la carte interactive les différentes offres et points d'intérêts existant sur le territoire glandois. Conçu pour être ludique, intuitif et chaleureux, ce portail transforme cette jungle d'offres en un paysage clair et accueillant. Grâce à une interface riche en pictogrammes et à un design pensé pour les familles et les professionnels, chaque parent, chaque enfant et chaque jeune peut trouver l'information qu'il recherche en seulement quelques clics. Au cœur de cet outil, une carte interactive révolutionne l'accès aux services. Il est ainsi possible de visualiser l'ensemble des offres existantes par quartier ou dans la Commune, classées par thématique et par âge. Que ce soit pour chercher une solution de garde, des ressources pour un adolescent ou des informations sur les activités pour les enfants, tout est répertorié à jour et accessible depuis un smartphone ou un ordinateur. Le guichet virtuel, c'est plus qu'un annuaire. C'est un monde commun où chaque famille trouve sa place et où l'information devient un jeu d'enfant.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Finances

- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 19/2022 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m ² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessibles et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordables	
Crédit d'investissement accordé	CHF 1'850'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 1'789'091.60
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 1'789'091.60, soit 96,71 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 60'908.40
Solde à amortir au 31 décembre 2025	CHF 0.00

Ce préavis concerne les constructions situées en face de Grand-Champ, à la place de l'abri à vélos. La Maison de la jeunesse emménagera le 1^{er} juin 2026 et ouvrira ses portes à la rentrée d'août 2026. La rente de DDP démarrera le 1^{er} juin puisqu'elle était conditionnée à l'entrée du dernier locataire, ce qui sera le cas avec la Maison de la jeunesse. Le petit solde disponible s'explique par le fait que l'abri à vélos, qui était en surcapacité, n'a été construit que partiellement.

- Un nouvel emprunt de CHF 4 Mios a été contracté auprès de la Caisse supplétive LPP, au taux de 0,25 % par an, avec échéance au 29 juin 2026, soit pour 3 mois.
- Un emprunt de CHF 5 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA, qui sera échu le 18 mai prochain, sera renouvelé par un emprunt du même montant auprès du même établissement bancaire, au taux de 0,35 % par an, avec échéance le 18 novembre 2026, soit pour 6 mois.

La politique de la Municipalité est évidemment de trouver des taux bas – et c'est le cas – mais aussi de veiller à ce que les échéances jouent afin de ne pas avoir trop à rembourser aux mêmes échéances. Aujourd'hui la stratégie est de plutôt faire des emprunts à court terme, les tensions géopolitiques actuelles faisant qu'il est quasiment impossible d'emprunter à plus de 3 ans. Les échéances pour les prochaines années se situent à 4-5 ans et sont plutôt bien remplies, et c'est plutôt à 5-6 ans qu'il y aurait des baisses et que la Commune pourrait ainsi lisser ses remboursements. Mais pour l'instant il est continué d'emprunter à court terme et, pour la petite anecdote, le taux est le même que l'on emprunte à 6 mois ou à 3 mois.

Sports

- La Gland Spring Run a rencontré un énorme succès. Il y avait vraiment beaucoup de monde, avec un temps magnifique. 982 glandois étaient inscrits à cette course, ce qui est quand-même exceptionnel puisque, sur cette session, il y a eu autant de glandoises et de glandois qu'il y avait de participants sur les 3 ou 4 premières éditions de la GSR, qui étaient limitées à 1'000 personnes. Le fait d'avoir réservé pendant 2 semaines l'inscription aux habitants glandois a permis d'augmenter ce chiffre, parce que même l'année dernière il y avait 600 glandois, mais il n'y avait pas 400 personnes qui n'avaient pas pu s'inscrire. Cela a donc vraiment incité d'autant plus les concitoyens à participer, ce qui est très réjouissant. Ce qui est aussi réjouissant c'est que sur les 1'487 inscriptions reçues, il n'y a eu que 137 non-partants, soit 9,2 %, ce qui est en réalité assez exceptionnel pour une course gratuite.
- Le 31 mai prochain aura lieu « En Bord en fête », avec du foot junior, catégories E, F, D et C en 3 contre 3, le relais de la Foulée Glandoise de 09h00 à midi, du street workout, la bourse aux vélos, de l'initiation au padel tennis et l'accès libre à tous les autres sports comme le foot-tennis, la pétanque, le ping-pong, le skatepark, le pumptack, le parcours vélo, etc. Il y aura également de la restauration sur place. Il invite la population à se rendre le 31 mai au magnifique centre sportif.

Économie

- Le 23 avril dernier, un nouveau format a été testé, lequel s'appelle « Savoir et saveurs » et qui a réuni des professionnels de l'alimentaire autour d'un artisan local. Cela a bien fonctionné. La première édition était autour du chocolat, avec M. Nicolas Manzoni d'Absolument Chocolat. Au vu du succès rencontré, ce format va certainement être développé.
- Les prochains événements de « Gland Académie » se trouvent sur le site Internet de la Commune (gland.ch/vivre-a-gland/economie/gland-academie).
- Il rappelle que le 9 mai prochain aura lieu l'inauguration du Vieux-Bourg. Le Service de l'économie a notamment organisé le magnifique rallye du Vieux-Bourg. L'idée est de passer chez tous les commerçants, de faire tamponner sa carte et de soutenir une nouvelle fois les commerces en allant les voir, en regardant leurs belles vitrines et leurs beaux produits. Un bon de voyage de CHF 5'000.- est à gagner, ainsi que 80 bons de CHF 100.-, lesquels seront distribués sous forme de 5 bons de CHF 20.- de manière à pouvoir les dépenser dans tous les commerces participants du Vieux-Bourg. Il espère voir la population nombreuse lors de cet événement.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

Déclare que l'on peut enfin voir la lumière au bout du tunnel dans le Vieux-Bourg. Après plusieurs années de travaux, de déviations, de barrières de chantier et probablement de quelques détours involontaires, le réaménagement du Vieux-Bourg arrive enfin à son terme. Le quartier laisse désormais place à un espace de vie entièrement rénové, plus convivial, moderne, et accueillant. Les dernières étapes se sont déroulées conformément au planning annoncé. Les travaux liés au chauffage à distance sont désormais achevés, et la pose du revêtement coloré sur la Rue du Nord, dernière grande étape de génie civil, a été réalisée le 22 avril 2026.

La Municipalité a donc le plaisir, pour la troisième fois de la soirée, d'inviter la population le samedi 9 mai prochain pour l'inauguration du Vieux-Bourg. La partie officielle aura lieu à 11h00. Toute la population, les Conseillers, les partenaires et les collaborateurs sont cordialement invités à cette journée. Ce sera donc l'occasion de redécouvrir ce cœur historique autrement que derrière des palissades de chantier.

Bien que le chantier principal soit désormais achevé, quelques interventions ponctuelles restent encore à être réalisées ces prochaines semaines, comme des compléments de signalisation, des retouches paysagères, des ajustements de l'éclairage public, ou encore des petites finitions sur le mobilier urbain, donc rien d'inquiétant.

Enfin, de nouveaux travaux indépendants du projet du Vieux-Bourg débuteront prochainement sur la Rue du Borgeaud, entre l'Avenue du Mont-Blanc et la Rue du Jura. Ceux-ci concerneront des interventions liées à l'éclairage public, à la SEIC, ainsi qu'au chauffage à distance. Parce que finalement, à Gland, quand un chantier se termine, un autre se prépare en coulisses. La Municipalité s'en excuse, mais cela est nécessaire.

STEP du Lavasson

Les travaux se poursuivent activement sur le site de la nouvelle STEP, avec l'installation prochaine d'une première grue ainsi que de la centrale à béton, qui marque le lancement du gros œuvre. En parallèle, les travaux de franchissement de la rivière sont actuellement en cours. Comme les Conseillers le savent, des chantiers connexes ont également lieu, comme la réfection complète du Chemin du Stand, qui devrait être achevée d'ici le mois de juillet 2026.

Des travaux préparatoires au nord du centre sportif d'En Bord sont également en cours. Des fouilles débuteront prochainement, entraînant l'indisponibilité temporaire d'un terrain de football. L'ensemble des compétitions et des manifestations sportives seront toutefois maintenues. Les travaux devraient se terminer à la fin de l'année et permettront la mise en œuvre de la nouvelle surface de jeu qui a déjà été financée par le Conseil communal.

Des travaux forestiers ont également lieu du côté de la Lignière et de la Dullive. Elle en avait déjà parlé et une campagne de replantation d'arbres est évidemment à l'ordre du jour, probablement cet automne ou au début de l'année prochaine.

Les travaux de réalisation de la future station de pompage de la Lignière devraient débuter en septembre 2026.

Elle avait également déjà parlé de l'intervention sensible sous les voies CFF, soit la création de 2 micros-tunneliers. Cette intervention était assez intéressante et très délicate. Elle présente une vidéo à ce sujet, laquelle permet de relever travail énorme effectué par les ouvriers et les entreprises.

<https://www.youtube.com/watch?v=E6vBO6-u-Q>

Propreté urbaine

Dans le cadre de l'amélioration continue de sa propreté, la ville de Gland avait mené, de mai à novembre 2025, une campagne d'analyse de qualité de l'espace public à l'aide de la solution clean city management.

Grâce à des caméras orientées vers le sol installées sur des véhicules de la voirie et des espaces verts, le système avait pu analyser l'état en temps réel des routes, des trottoirs et des cheminements. Les résultats obtenus sont particulièrement positifs. L'indicateur de référence utilisé dans le cadre de cette étude a affiché une moyenne de 4,6 sur 5, ce qui témoigne d'un niveau de propreté élevé et stable dans le temps. Cela confirme évidemment l'efficacité des dispositifs de nettoyage actuellement en place, et elle en profite pour remercier encore une fois tous les collaborateurs de la voirie.

L'étude a également permis d'identifier plusieurs pistes d'optimisation, notamment l'adaptation des itinéraires et de la fréquence des nettoyages des équipes, l'ajustement du maillage des poubelles publiques et le renforcement des actions de sensibilisation. Et en ce qui concerne justement cette sensibilisation, la ville de Gland s'occupe maintenant d'une sensibilisation concernant les mégots, qui est au centre des priorités. Une campagne est en cours, laquelle vise à encourager les bons gestes citoyens et à réduire l'impact environnemental des déchets de cigarettes. La population ne doit donc pas être surprise de voir ces prochains jours des panneaux d'information, mais également des mégots géants, lesquels seront déployés sur l'espace public en vue de sensibiliser les gens.

Voirie

La Ville participe à la première édition nationale de la Journée suisse de la voirie et des services techniques communaux, qui se tiendra le samedi 30 mai 2026. À cette occasion, les portes du site de Montoly seront ouvertes au grand public pour une immersion inédite au cœur des services qui œuvrent au quotidien pour le bien de la Commune. Le programme proposera des démonstrations de machines, des ateliers et des échanges directs avec les équipes qui entretiennent et qui préservent chaque jour l'environnement. Les visiteurs pourront aussi découvrir l'envers du décor et redécouvrir Gland sous un autre angle.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Au niveau de l'urbanisme, le Canton devait se prononcer sur l'avant-projet du PAcom. La Municipalité a reçu les réponses du Canton et est en train de les étudier. Les retours sont plutôt positifs par rapport au projet, mais il est difficile aujourd'hui d'avoir une analyse approfondie avant que le SBU ait pu faire une analyse un peu plus complète de ce document. Mais, en tous les cas, la Municipalité est aujourd'hui relativement positive par rapport à ce retour.
- La Commune avait préempté le bâtiment situé à la Grand'Rue 9 et aujourd'hui il y a un projet qui se développe avec à la fois des logements sociaux et, au rez-de-chaussée, des commerces. Le projet a pu aboutir sur le plan du développement et sera prochainement mis à l'enquête. Des discussions ont eu lieu avec les voisins pour tenter de régler tout désaccord éventuel.
- S'agissant du bâtiment de la buvette du stand de tir, le bouquet de chantier, remerciant les entreprises à la fin du gros œuvre, a eu lieu et cela a été un moment convivial et important. En effet, les entreprises tiennent leurs promesses et, en matière de planification, ce chantier roule parfaitement selon la planification initiale.
- S'agissant des écoles de Mauverney, la phase des avant-projets vient d'être terminée. La Municipalité va devoir analyser les conclusions de cette phase d'avant-projets avant de partir dans une phase de projet. Cela prend du temps mais il s'agit d'un grand chantier, avec de gros enjeux, avec une démographie qui est aussi assez fluctuante. Il y a donc des questions intéressantes à traiter pour la Municipalité afin d'avoir une école qui réponde réellement aux besoins de la Ville pour les 20 ou 30 prochaines années.

Avec l'arrivée de M. Olivier Rochat, le nombre de Conseillers présents passe à 56.

6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Nicolas Pellet : déclare que la dernière séance du Conseil intercommunal (CI) de l'ORPC, qui gère la protection civile dans le district, a eu lieu le 25 mars 2026, à Gilly. La séance a débuté à 20h15 et a duré environ une heure. 42 communes sur 47 étaient présentes. Le CoDir a annoncé qu'il reste encore une partie des travaux à réaliser pour la caserne de Prangins. Des discussions ont aussi eu lieu au niveau des abris PC, qui reviennent un peu à la mode malheureusement à cause du contexte et autour des contrôles et des normes. Concernant le préavis relatif aux comptes 2025, celui-ci laisse un résultat de CHF 150'820.85. Selon la clé de répartition en fonction des habitants par commune, un retour d'environ CHF 21'500.- devrait revenir à la commune de Gland. La charge effective est donc de CHF 21.06 par habitant. Il y a également eu un postulat relatif à une demande pour un accès sécurisé, parce que beaucoup d'astreints à la protection civile se rendent à la caserne en bus et, depuis le dernier arrêt, ils doivent marcher le long de la route. Plusieurs remarques ont été émises concernant ce cheminement qui n'est pas sécurisé pour les piétons.

En fonction de la clé de répartition, il a été constaté que la commune de Gland avait perdu 6 habitants entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, ce qui permet quand-même de nuancer par rapport à tous les gens qui s'inquiètent de la croissance et de la surdensification à Gland.

- M. Jean-Daniel Guillod : déclare que le CI du RAT s'est réuni le 5 mai 2026, à 20h00, à Gland. À l'ordre du jour, il y avait le préavis n° 3/2026 relatif à l'accompagnement de la transformation du RAT. Les discussions ont été assez animées et au final le préavis a été accepté à une très faible majorité, par 21 voix pour et 18 voix contre. Le budget relatif de CHF 23'000.- a été accepté. Le besoin de clarification des responsabilités entre le réseau et les structures affiliées était l'une des raisons pour modifier et accompagner la transformation du RAT. Un prestataire externe viendra accompagner cette transformation.

Le deuxième point était le préavis n° 04/2026 relatif à la création d'un poste de comptable à 60 %. Ce préavis a été accepté à une large majorité, avec 36 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions. Le montant de CHF 54'000.-, correspondant à un poste à 60 %, plus CHF 13'500.- de charges sociales, a été mis dans un crédit extrabudgétaire. Au niveau comptable, l'augmentation de tout ce qui concerne les normes ne permet pas au comptable actuel de faire le travail dans les temps, et il était nécessaire de créer ce poste de travail à 60 %. Il faut aussi constater une très belle évolution au niveau des places pour les enfants. En 2011, il y en avait 763 et ce chiffre est passé à 1'939 à fin 2025.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 93 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n° 657

- M. Dimitri Grandjean, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- La Commission souhaite que la Municipalité continue d'améliorer les accès piétons autour du parc, notamment pour passer côté sud du Chemin de la Chavanne. Elle souhaite également que les balançoires avec nacelles soient conservées.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

Avec l'arrivée de M. Sébastien Bertherin, le nombre de Conseillers présents passe à 57.

- M. Sébastien Bertherin, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- Mme Regina Bovet : relève qu'en page n° 2 du rapport de la Commission technique, les habitants de la place de la Dôle ne seront pas contents parce que la personne qui a rédigé le rapport a marqué la place de « Dole ». Cela s'appelle la place de la Dôle, avec un accent circonflexe.

Elle a encore une chose à signaler et qui la dérange. Tous ces jeux sont magnifiques, sont très beaux, mais cela est beaucoup trop cher pour ce que c'est. Surtout que dans le passé, il y a 10 ou 15 ans, dans le parc situé derrière Lidl, des jeux magnifiques avaient été mis et que s'est-il passé ? Peu après, il y a eu 2 incendies. Elle trouve cela très dommage de mettre autant d'argent dans un projet de ce type-là. Elle s'abstiendra donc de voter.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 93 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n° 657;*
- II. d'accorder le crédit de CHF 665'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 665'000.-;*
- IV. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2027;*

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 665'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin des travaux.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

Le président prie les membres des différentes commissions de bien vouloir prendre note des questions soulevées ce soir et d'y donner suite dans leurs rapports respectifs.

8. Préavis municipal n° 94 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement du système d'information du territoire (SIT) de la Ville et le déploiement avec Cartolacôte

- La séance est fixée au mardi 12 mai 2026, à 18h30, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Yvan Gremion, PS-Les Vert-e-s

Membres : M. Dimitri Grandjean, GDG – M. Elvis Memic, GDG – M. Tommaso Solimine, PLR.

- Comme les Conseillers ont pu le constater, le parti UDC Ville de Gland ne sera pas représenté dans cette Commission. Le siège est donc vacant, et en vertu de l'art. 55 RCC, le président peut proposer à un autre membre du Conseil communal qui le souhaite de venir siéger dans cette Commission. Le président demande donc si quelqu'un est intéressé à siéger dans cette dernière. M. Daniel Richard (GDG) se propose.
- La discussion est ouverte.
- Mme Regina Bovet : relève qu'en page n° 4 du préavis, il y a un point sur l'aménagement urbain. Alors tout ce qui est marqué est intéressant, mais pour elle, personnellement, ainsi que pour d'autres personnes avec qui elle a discuté, il faudrait voir pour peut-être installer plus de toilettes, ce qui manque à Gland, pour une ville de 14'000 habitants.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9. Préavis municipal n° 95 relatif à la Politique de l'habitat et du logement et au règlement communal sur les conditions d'occupation des logements à loyer abordable (LLA)

- La séance est fixée au mardi 26 mai 2026, à 19h00, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Isabelle Monney. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Léonie Wahlen, PLR

Membres : Mme Regina Bovet, GDG – M. Dimitri Grandjean, GDG – Mme Albulenë Ukshini Sefa, PS-Les Vert-e-s – Mme Ahimara Buffat, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Nathalie Lamarque : souhaiterait avoir une approche un peu plus marco. Serait-il possible d'avoir un comparatif cantonal et un comparatif au niveau du district ? Elle s'explique un peu. À titre de comparaison, le taux de LUP du Canton au 31 décembre 2024, si on en croit les statistiques, s'élevait à 2,74 %. Les statistiques du district s'élevaient quant à elles à 2,09 %. Et toujours au 31 décembre 2024, donc bien avant tous les investissements qui ont été réalisés, la Commune était à 3,25 %. Serait-il possible d'avoir une analyse un peu plus pointue ?
- M. Jérôme Frachebourg : a 2 questions pour la Commission technique. Le premier point est plutôt une remarque. Il encourage tout le monde à lire ce préavis. Cela prend du temps à lire mais c'est très intéressant. On apprend des tas de choses sur la Ville et à pénétrer dans la jungle des acronymes (LUP, LLA, LLM, LPPPL, etc.), c'est un vrai plaisir.

On apprend que « *L'attractivité et une situation de pénurie se traduisent par une augmentation constante des prix de l'immobilier et par un taux de vacance qui reste très bas depuis plusieurs années, en-dessous du seuil d'équilibre de 1,5%. En 2024, ce taux est de 0.29% à Gland, pour toutes les typologies de logement* ». On apprend aussi que l'on a de la chance pour le moment, que les prix du marché seraient inférieurs à ceux d'autres localités. Il aimerait savoir comment l'on concilie cela avec un objectif qui est de mettre en valeur les qualités dans les campagnes

d'attractivité territoriale de la Ville. Donc d'un côté on dit que les prix n'arrêtent pas d'augmenter, on fait un règlement pour chercher à favoriser les glandoises et les glandois à rester ici, et de l'autre côté on veut rendre la Ville encore plus attractive. Donc quelque part on va favoriser et encore activer la demande, et en tout cas pas freiner l'ascension des prix.

Un règlement est annexé au préavis et il a une question technique. En annexe à ce règlement, un taux d'effort minimal est spécifié. C'est un taux d'effort que l'on prend en compte pour savoir si l'on peut rentrer en matière pour aider. Il y a des taux de 11, 12, 13, 15 ou 16 %, et il aimerait savoir sur quelle base et avec quelles références ces taux ont été fixés.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 96 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la refonte de l'échelle des traitements du personnel communal

- La séance est fixée au mardi 12 mai 2026, à 18h00, à la Salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie de la Municipale responsable, Mme la Syndique Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Alain Pernet, UDC

Membres : Mme Anik Freuler, GDG – Mme Magali de Preux Boscardin, GDG – Mme Akuvi Klenam Honkou, PS-Les Vert-e-s – M. Martin Ahlström, PLR.

- La discussion est ouverte.
- Mme Anik Freuler : pose les questions suivantes :
 - Serait-il possible d'avoir un détail des heures prévues pour ce projet et qui composent la majeure partie des CHF 57'000.-, l'outil ne dépassant pas CHF 4'250.- ?
 - Comment font les autres communes pour établir leur échelle de salaire ?
 - Comment celle en fonction depuis 2012 pour Gland a-t-elle été établie ?
 - Avant ce préavis, un diagnostic a été établi. Est-il possible de consulter ce diagnostic et d'en connaître le coût ?
 - Point 2.1 B) Cahier des charges : sans avoir recherché dans toutes les communications, préavis ou rapports de gestion précédents, il lui semblait que la mise à jour des cahiers des charges des employés avait depuis longtemps été demandée et que cela avait eu lieu dans une certaine mesure. Serait-il possible d'avoir un état des lieux de ceux inexistantes ou non à jour actuellement ?
 - Point 2.1 G) Analyse égalité salariale LOGIB (mentionné dans le rapport de la Commission de Gestion) : elle n'est pas sûre de comprendre le rôle du consultant en comparaison du travail déjà effectué en interne ces dernières années, comme il en est d'ailleurs fait mention dans le rapport de gestion. Serait-il possible d'avoir plus de détails ?
 - Point 2.2 : existe-t-il des cas avérés de contestation lors de systèmes insuffisamment structurés qui pourraient justifier de faire intervenir un tel consultant, vu qu'il est parlé de risques ?
 - Une fois que la réévaluation de l'échelle des salaires sera faite, comment sera-t-elle appliquée ?
 - Dans le préavis municipal n° 88/2025, sauf erreur non référencé dans le présent préavis n° 96, il est déjà fait mention de l'achat d'un logiciel pour la grille des salaires notamment au prix de CHF 38'600.-. Peut-on comprendre la différence entre ces 2 préavis ?

- M. Jérôme Frachebourg : a juste une question. Cela n'est pas mentionné dans le préavis, mais c'est souvent un souci dans ce genre de projet. Y a-t-il un objectif financier là derrière ? Cette refonte de l'échelle est-elle à budget égal ? Le but est-il de faire des économies ? Le but est-il de payer mieux ? Il aimerait juste savoir s'il y a un objectif financier là derrière.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 97 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026

- Ce préavis sera traité uniquement par la COFIN.
- La discussion est ouverte.
- M. Raphaël Grandjean : aimerait que la COFIN regarde l'état des comptes pour les subventions pour l'encouragement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, afin que l'on ne se retrouve pas à la fin de l'année à devoir refuser des subventions aux concitoyens.
- Mme Anik Freuler : relève qu'en page n° 6 du préavis, au point n° 8 relatif à l'inspecteur de chantier, il est fait mention de CHF 65'000.- suite à un départ de personne. Est-ce pour 6 mois ou est-ce CHF 65'000.- une seule fois ?

En page n° 7 du préavis, concernant l'ordre et la sécurité publique, il est fait mention, suite au diagnostic de protection incendie, d'externaliser le contrôle, et en page n° 8, il est aussi mentionné des « honoraires et conseil externe, expertise spécialiste ». Il est également parlé des protections incendie et de ce que l'on veut faire faire. En quoi est-ce différent ?

S'agissant de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, elle n'a pas compris à quoi serviraient les CHF 5'000.- qui sont demandés. Serait-il possible d'avoir plus de détail à ce sujet ?

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12. Préavis municipal n° 98 relatif à l'usage du pour-cent culturel en réponse à la motion de M. Nicolas Pellet intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland »

- La séance est fixée au mercredi 27 mai 2026, à 19h00, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Isabelle Monney. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Théophile Mounier, GDG

Membres : M. Stéphane Rosset, GDG – Mme Crystelle Maurissen, PS-Les Vert-e-s – M. Nicolas Pellet, PLR – Mme Ahimara Buffat, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Nathalie Lamarque : a une question d'ordre un peu plus général. Ne pourrait-on pas considérer ce pourcent culturel comme une taxe déguisée ? Quelles sont les garanties sur la subjectivité de la valeur artistique ? N'y aurait-il pas un risque quelque part, comme dans certains pays voisins, d'attribution entre soi ?
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulée « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au lundi 11 mai 2026, à 19h00, à la Salle de Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Jeannette Weber et M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Jean-Marc Jaquier, PLR

Membres : M. Sébastien Bertherin, GDG – Mme Magali de Preux Boscardin, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s.

- Comme les Conseillers peuvent à nouveau le constater, le parti UDC ne propose aucun représentant dans cette Commission. Dès lors, en vertu de l'art. 55 RCC, le président propose cette place à qui veut la prendre. M. Christophe Dos Santos Ferreira (PLR) se propose.

- La discussion est ouverte.

- Mme Ahimara Buffat : déclare qu'à la lecture de la réponse de la Municipalité, qu'elle remercie pour la clarté des informations données et son efficacité, elle s'est demandé quelle était la nécessité de siéger et de faire intervenir une commission pour se rendre compte finalement que ce postulat et que cette proposition allait à l'encontre de tout ce qui concerne aujourd'hui les Conseillers, à savoir les finances communales. Il a été clairement établi par cette réponse que la Municipalité faisait son maximum pour venir en aide aux familles et à la population en ce qui concerne le gardiennage d'enfants. Elle se demande donc vraiment à quoi cela sert de dépenser encore des sous pour cette commission et d'utiliser le temps qui est cher à chacun pour encore siéger.

- M. Sébastien Bertherin : est heureux que l'UDC ait quand-même un avis sur ce postulat. Cela lui aurait fait plaisir de pouvoir échanger avec eux en commission, il pense que cela aurait été quelque chose de pragmatique.

Il tient à remercier sincèrement la Municipalité pour la qualité de sa réponse. Comme l'a dit Mme Ahimara Buffat, il est vrai que la Municipalité a fait un travail de fond, il pense que l'on peut le souligner. Il aimerait juste revenir sur quelques points. En fait, dans un esprit constructif, il avait le sentiment que la réponse envisageait rapidement un dispositif communal complet. L'idée du postulat était aussi d'ouvrir la réflexion sur des solutions peut-être un peu plus simples, plus ciblées ou plus progressives. Après il a bien compris que le postulat était assez évasif et assez ouvert au niveau des questions. La Municipalité a pris le temps d'y répondre et il la remercie. Comme déjà dit, il manquait un peu de questions dans le postulat et la Municipalité a mis en lien la problématique avec l'augmentation des impôts qui pourrait arriver.

Il aurait aussi aimé avoir des réponses lors de la séance de commission pour obtenir une précision sur les aides accordées aux parents. Serait-il possible de disposer du nombre de parents ou de familles qui bénéficient aujourd'hui d'un soutien ? Et à l'inverse, sait-on combien de parents assument ces coûts de garde sans aide, ou avec une aide très limitée ? Il pense que cela serait utile d'avoir cette distinction pour mieux mesurer la réalité vécue par les familles concernées. À nouveau, l'idée de ce postulat était de poser des questions. Il remercie encore une fois la Municipalité pour avoir fait un grand travail de fond et l'on peut voir qu'il est compliqué de trouver comment aider les familles, qu'il n'y a pas de baguette magique et que cela coûte des sous. Mais comme il l'a dit en préambule dans son postulat, pour lui, investir dans les enfants, c'est investir dans l'avenir.

- Le président rappelle que la nomination d'une commission pour étudier une réponse à un postulat fait partie des obligations du Conseil communal. Si l'on décide d'arrêter de faire des rapports, il ne sait pas où on va aller au niveau du débat. Il pense que la question ne se pose même pas.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2026-2031

- Mme Magali de Preux Boscardin, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - La Commission technique émet le vœu qu'à la prochaine proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal, soit pour la législature 2031-2036, il soit débattu de la possibilité de distinguer les indemnités de dépouillement attribuées aux membres du Bureau des indemnités versées aux citoyens. Cette distinction permettrait de garantir une répartition plus équitable des indemnités et de mieux reconnaître l'implication spécifique des membres du Bureau.

Elle lit ensuite les amendements présentés par dite Commission, qui sont les suivants :

- Ajouter, aux conditions de participation aux frais de la sérénade, que ceux-ci le sont sur la base de justificatifs.
- Fixer la vacation pour la rédaction des rapports à CHF 45.- / heure au lieu de CHF 40.- / heure.
- S'agissant du Règlement pour les frais de garde :
 - o Retirer le point e) à l'Article 1;
 - o Déplacer l'art. 6 en deuxième position;
 - o Appliquer pour l'art. 3 le tarif de la Croix-Rouge;
 - o Cumuler les conditions de l'art. 4.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la proposition ainsi amendée.

- Le président tient à préciser que les collaborateurs qui ne sont pas membres du Bureau travaillent aussi bien, sinon pas mieux, que les membres du Bureau. Donc *a priori* il n'y aurait pas de raison de les payer moins cher que les membres du Bureau. Mais ce point sera traité dans 5 ans.

Le président constate que la Commission technique recommande aux Conseillers d'accepter la proposition telle que présentée mais que plusieurs amendements sont proposés.

Par ailleurs, le Bureau a constaté que dans la décision de cette proposition, il n'est pas mentionné les points relatifs à la sérénade et aux frais de garde. Il propose dès lors d'amender la décision comme suit :

Ajout des points suivants :

- X. Une participation aux frais de garde des enfants et des personnes à la charge des membres du Conseil communal est remboursée, selon le Règlement amendé adopté par le Conseil communal;
- XI. Une participation aux frais pour la sérénade du président est versée à hauteur d'un tiers de ceux-ci, plafonnée à CHF 1'200.-, et sur la base de justificatifs.

Pour le traitement de ce sujet, le président propose de procéder de la manière suivante :

- Discussion générale sur la proposition du Bureau;
- Discussion et vote sur les amendements présentés par la Commission technique;
- Discussion et vote sur le projet de règlement relatif à la participation aux frais de garde des enfants et des personnes à la charge des membres du Conseil communal, article par article, amendement après amendement;
- Discussion et vote sur le projet de règlement relatif à la participation aux frais de garde des enfants et des personnes à la charge des membres du Conseil communal, dans son entier, amendé ou non;
- Discussion et vote sur les amendements présentés par le Bureau;
- Discussion et vote sur la proposition, dans son entier, amendée ou non.

Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

- Ouverture de la discussion générale sur la proposition du Bureau.
- M. Jérôme Frachebourg : n'a pas tout suivi la procédure, mais il aurait personnellement 2 amendements à proposer, mais il ne sait pas quand il doit le faire. Il y en a un qui est en lien avec la sérénade du président, et l'autre qui concerne les rémunérations fixes des différentes personnes prévues dans cette proposition. Il va en donner lecture et les argumenter.

Le premier amendement concerne la participation aux frais de la sérénade. Pour avoir discuté avec d'anciens présidents, il trouve personnellement assez spécial que le président doive offrir toute la sérénade alors que c'est devenu une sorte de tradition, qu'il y a beaucoup de monde, et il est donc tout à fait favorable à ce qui est proposé. Par contre il trouve personnellement un peu mesquin d'introduire cette règle du tiers des CHF 1'200.-, il ne comprend pas très bien pourquoi un tiers. L'amendement qu'il propose est de prévoir cette participation aux frais, sur la base de justificatifs, jusqu'à un montant de CHF 1'200.-, comme cela le futur président a un montant de CHF 1'200.- à disposition. S'il va au-delà, et bien c'est son choix. Il trouve cela un peu radin, pour parler un peu crûment, de ne rembourser que le tiers. Il ne pense pas que cela mette en danger les finances communales que de prévoir ces CHF 1'200.- et il trouve cela correct par rapport à ce qui est demandé à un président. D'après ce qu'on lui a dit, il y a parfois la moitié ou le tiers de l'indemnité annuelle du président qui passe dans l'organisation de la sérénade. Personnellement, c'est quelque chose qui le choque. Il pense que le président devrait pouvoir garder son indemnité annuelle pour d'autres choses que de payer la sérénade à ses collègues.

L'amendement qu'il propose est donc le suivant : « *Une participation aux frais pour la sérénade du président est versée jusqu'à un montant de CHF 1'200.- et sur la base de justificatifs* ». Il y a donc juste la règle du tiers qui disparaît.

Et le 2^{ème} amendement qu'il propose concerne les rémunérations fixes. Sauf erreur, il y a un ETP de base à CHF 67'500.- et c'est sur la base d'un pourcentage de cet ETP que l'on fixe les rémunérations fixes du président, de la secrétaire et des huissiers. La COFIN est actuellement en train de travailler sur les demandes de la Municipalité par rapport à ses propres émoluments avec notamment une règle, et par égalité de traitement il propose de la reprendre. C'est tout bêtement d'indexer chaque année ce traitement fixe à l'indice des prix à la consommation (IPC), comme cela est fait pour le personnel communal et comme la Municipalité propose de le faire également pour ses propres émoluments.

Le texte de l'amendement qu'il propose est le suivant et serait à son avis un nouveau chiffre IX. selon son agencement : « *Les rémunérations fixées prévues aux chiffres IV. à VIII. sont indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC), de la même façon que pour le personnel de l'Administration communale* ».

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

- Ouverture de la discussion sur le premier amendement présenté par la Commission technique, soit d'ajouter aux conditions de participation aux frais de la sérénade du président que ceux-ci le sont sur la base de justificatifs.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, 1 avis contraire, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le premier amendement proposé par la Commission technique.

- M. Rupert Schildböck : a juste une question procédurale. À son avis, l'amendement proposé il y a quelques instants par M. Jérôme Frachebourg est un sous-amendement de l'amendement qui vient d'être voté. Il ne sait donc pas si la majorité des Conseillers est en faveur de cet amendement et si cela rend caduque la proposition de M. Jérôme Frachebourg ou pas.
- Le président déclare qu'il pensait passer maintenant à l'amendement proposé par M. Jérôme Frachebourg, qui contient également les justificatifs et qui rendrait caduc l'autre amendement.
- Ouverture de la discussion sur le premier amendement proposé par M. Jérôme Frachebourg, à savoir de modifier le texte proposé comme suit : « *Une participation aux frais pour la sérénade du président est versée jusqu'à un montant de CHF 1'200.- et sur la base de justificatifs* », sans mettre la mention du tiers.
- M. Sébastien Bertherin : se permet d'abonder dans le sens de son collègue. Pour avoir fait la sérénade, il est vrai que selon la façon dont elle est organisée, cela coûte bien la moitié de l'indemnité du président. Il trouve que l'autre partie qui est quand-même assez agréable, peu en importe le coût, c'est le moment où les Conseillers se retrouvent tous ensemble, avec leurs conjoints. Son fils était présent à sa sérénade, et c'est vrai que c'est un moment où l'on est un peu en dehors du Conseil communal, où l'on n'est pas en train de discuter, de se poser des questions, de ne pas être d'accord, parce que finalement le but d'un Conseil communal est de ne pas être d'accord, d'ouvrir le débat, de construire des idées, de voter, de faire des consensus. Et là cela permet de partager un moment un peu en dehors des séances du Conseil communal. Personnellement, il avoue que sa sérénade était une grande charge mentale parce si elle est ratée, tout le monde va s'en rappeler. C'est un peu comme un mariage, où il n'y avait pas assez à boire ou à manger. Il avait donc un peu cette épée de Damoclès au-dessus de la tête, et il se réjouit d'ailleurs de celle de M. Samuel Freuler, mais ce n'est pas pour lui mettre la pression. Il s'agit d'un moment convivial pour la Commune, pour la vie du Conseil communal, et il pense qu'un petit coup de pouce ne va pas vider les comptes de la Commune, comme l'a dit M. Jérôme Frachebourg.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le premier amendement proposé par M. Jérôme Frachebourg.

- M. Rupert Schildböck : relève qu'une large majorité est en faveur des 2 amendements qui viennent d'être votés, mais que se passe-t-il maintenant ? Dit-on oui à la proposition initiale de la Commission technique ou à la proposition de M. Jérôme Frachebourg ? Il ne sait pas comment le Bureau va faire, on ne peut pas être en faveur des 2 amendements proposés qui se complètent. Il est un peu confus.
- Le président déclare qu'un vote va être effectué entre les 2 amendements afin de clarifier la situation.
- M. Sébastien Bertherin : avait compris que la première fois le président avait dit que l'on votait pour faire les quittances qu'il fallait présenter, et que la deuxième fois on votait pour le montant global de CHF 1'200.-. C'est comme cela qu'il l'a compris.

- Le président propose, pour qu'au niveau formel cela convienne à tout le monde, y compris à M. Rupert Schildböck, de faire un vote formel de la préséance de l'amendement proposé par M. Jérôme Frachebourg sur l'amendement proposé par la Commission technique. Ainsi il n'y aura qu'un amendement concernant la sérénade du président.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte l'amendement proposé par M. Jérôme Frachebourg contre celui de la Commission technique, soit que la participation aux frais de la sérénade du président soit versée jusqu'à un montant de CHF 1'200.-, sans condition et sur la base de justificatifs.

- Ouverture de la discussion sur le deuxième amendement présenté par la Commission technique, soit de fixer la vacation pour la rédaction des rapports à CHF 45.- / heure au lieu de CHF 40.- / heure.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le deuxième amendement proposé par la Commission technique.

- Ouverture de la discussion sur le projet de règlement relatif à la participation aux frais de garde des enfants et des personnes à la charge des membres du Conseil communal, article par article, amendement après amendement.

Article premier : Principe

¹ Les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus des membres du Conseil communal sont remboursés pour les activités suivantes liées au Conseil communal :

- Séances plénières du Conseil communal.
- Séances des commissions ad hoc et permanentes désignées par le Conseil communal ou de la Municipalité.
- Séances du Bureau (représentations exclues).
- Séances du Bureau électoral général.
- Séance des groupes politiques représentés au Conseil communal.

² Toute demande de prise en charge des frais sera acceptée selon les modalités fixées aux articles 4 et 5 du présent règlement.

- La Commission technique propose d'amender cet article en retirant la lettre e) de l'al. 1.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 3 avis contraires, 12 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement de l'Article premier proposé par la Commission technique.

Art. 2 : Durée

La durée de l'indemnisation est la durée effective de la séance, majorée d'une demi-heure pour les déplacements.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 10 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'art. 2 tel que proposé.

Art. 3 : Tarif

Le tarif pris en charge est de CHF 20.- de l'heure quel que soit le nombre d'enfant à garder.

- La Commission technique propose d'amender cet article en appliquant le tarif de la Croix-Rouge.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 9 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement de l'art. 3 proposé par la Commission technique.

Art. 4 : Conditions

Les frais sont remboursés aux conditions suivantes :

- a) Le membre du Conseil communal en fait la demande.
- b) Le membre du Conseil communal fait appel à une personne (baby-sitter), à l'exclusion des parents et des grands-parents de l'enfant, ainsi que des personnes vivant sous le même toit que l'enfant, en l'absence du conjoint/concubin pour des raisons professionnelles, médicales ou d'un mandat politique.
- c) Le membre du Conseil communal fait parvenir une pièce justificative qui atteste de la garde de l'enfant durant l'activité du Conseil communal exercée, signée par le bénéficiaire et contresignée par la personne ayant assuré la garde.

- La Commission technique propose d'amender cet article en précisant que les conditions mentionnées aux lettres a, b et c sont cumulatives.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 1 avis contraire, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement de l'art. 4 proposé par la Commission technique.

Art. 5 : Procédure

¹ Les frais sont remboursés annuellement.

² Il incombe au requérant de remettre les formulaires dûment complétés et signés au secrétaire du Conseil communal au plus tard le lendemain de la dernière séance du Conseil communal de l'année en cours ou de la dernière séance de la législature.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 7 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'art. 5 tel que proposé.

Art. 6 : Autres frais

Sont également remboursés aux membres du Conseil communal, selon les mêmes critères que ceux pour la garde des enfants, les frais de garde pour les personnes à charges suivantes :

- a) Enfants de plus de 12 ans avec un handicap de santé nécessitant la présence d'un tiers.
- b) Parents dont le membre du Conseil communal a la charge en qualité de proche-aidant.

- La Commission technique propose d'amender cet article en le déplaçant en deuxième position, devenant ainsi l'art. 2, la numérotation des actuels articles 2 à 5 étant modifiée en conséquence.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 1 avis contraire, 13 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement de l'art. 6 proposé par la Commission technique.

Art. 7 : Entrée en vigueur

Le présent Règlement entre en vigueur dès le 1^{er} juillet 2026.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 7 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'art. 7 tel que proposé.

- Ouverture de la discussion sur le projet de règlement relatif à la participation aux frais de garde des enfants et des personnes à la charge des membres du Conseil communal dans son entier, ainsi amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le projet de Règlement relatif à la participation aux frais de garde des enfants et des personnes à la charge des membres du Conseil communal tel qu'amendé.

- Ouverture de la discussion sur le deuxième amendement proposé par M. Jérôme Frachebourg, à savoir l'ajout d'un chiffre IX comme suit : « Les rémunérations fixées prévues aux chiffres IV. à VIII. sont indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC), de la même façon que pour le personnel de l'Administration communale ».
- M. Nicolas Pellet : a juste une question pour M. Jérôme Frachebourg. Si l'IPC baisse, les rémunérations baissent-elles aussi ? Ou veut-il mettre une quotelle ?
- M. Jérôme Frachebourg : n'a pas réfléchi à ce cas de figure. Mais il va demander à la Municipalité ce qui se passe pour l'Administration communale. Il serait étonnant que les salaires baissent quand l'IPC diminue. Comme il propose que cela soit fait de la même façon que pour l'Administration communale, il suppose que s'il y a une inflation négative, l'indemnité reste la même.

Il souhaite ajouter que, dans le fond, on paie l'IPC, mais tous les 5 ans, comme cela est proposé cette année. On calcule la différence, on passe de CHF 65'000.- à CHF 67'500.-, et ce n'est rien d'autre que l'IPC sur 5 ans. Le système proposé éviterait aussi, dans 5 ans, de refaire toute cette gymnastique dans le sens où, en tout cas au niveau du salaire fixe, il aura évolué avec l'IPC et il n'y aura plus lieu de discuter de ce point.

- Mme Véronique Villaine : déclare que l'idée est peut-être bonne, mais personnellement elle trouve que cela va faire une usine à gaz de calculs chaque année pour finalement quelques francs. Après elle n'est ni pour, ni contre. Elle trouve que c'est finalement très compliqué pour pas grand-chose.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 3 avis contraires, 12 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le deuxième amendement proposé par M. Jérôme Frachebourg, soit que les rémunérations fixées prévues aux chiffres IV. à VIII. sont indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC), de la même façon que pour le personnel de l'Administration communale.

- Ouverture de la discussion sur le premier amendement présentés par le Bureau, soit d'ajouter, à la décision finale, les points suivants :

XI. Une participation aux frais de garde des enfants et des personnes à la charge des membres du Conseil communal est remboursée, selon le Règlement amendé adopté par le Conseil communal.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraires, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le premier amendement proposé par le Bureau.

- Le président constate que le deuxième amendement proposé par le Bureau concernant une participation aux frais pour la sérénade du président n'a plus lieu d'être, l'amendement présenté par M. Jérôme Frachebourg ayant été accepté. Cet amendement est dès lors retiré.
- Ouverture de la discussion sur la proposition dans son entier, amendée tel que décidé par le Conseil communal.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

- *d'accepter les amendements des points IX. à XII. et du Règlement relatif à la participation aux frais de garde des enfants et des personnes à la charge des membres du Conseil communal;*
- *d'accepter la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil communal pour la législature 2026-2031 amendée comme suit :*
 - I. Les jetons de présence du Conseil communal sont fixés à CHF 50.- / séance.*
 - II. Les vacations pour les séances de Commission et de Bureau sont fixées à CHF 45.- / heure.*
 - III. Les indemnités pour le dépouillement des votations et élections sont fixées à CHF 40.- / heure.*
 - IV. Le président du Conseil reçoit une rémunération fixe correspondant à 10 % d'un ETP dont le salaire serait de CHF 67'500.-, soit CHF 6'750.- / an. Il a droit aux jetons de présence, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections.*
 - V. Le secrétaire du Conseil reçoit une rémunération fixe correspondant à 40 % d'un ETP dont le salaire serait de CHF 67'500.-, soit CHF 27'000.- / an, ainsi que CHF 1'000.- / an pour le matériel informatique. Il a droit aux indemnités pour les votations et élections ainsi qu'à une indemnité de CHF 45.- / heure pour les séances de Bureau extraordinaires (hors préparation des séances du Conseil communal).*
 - VI. Le secrétaire suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 800.- / an. Il a droit aux vacations - non cumulables - de présence aux séances du Conseil communal, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections. Il est rémunéré CHF 45.- / heure pour tout travail de remplacement du secrétaire.*
 - VII. L'huissier reçoit une rémunération fixe correspondant à 5 % d'un ETP dont le salaire serait de CHF 67'500.-, soit CHF 3'375.- / an. Il a droit aux indemnités pour les votations et élections.*
 - VIII. L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 800.- / an. Il a droit aux vacations de présence aux séances du Conseil communal, ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections. Il est rémunéré CHF 45.- / heure pour tout travail de remplacement de l'huissier.*

- IX. Les rémunérations fixées prévues aux chiffres IV. à VIII. sont indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC), de la même façon que pour le personnel de l'Administration communale.
- X. Les Conseillers sont rémunérés par les jetons de présence lorsqu'ils sont présents au Conseil communal et par les vacations lorsqu'ils participent et sont présents aux Commissions. Le rapporteur et les premiers membres reçoivent un supplément de CHF 20.- (non cumulable si le premier membre est également rapporteur). La rédaction des rapports est rémunérée à CHF ~~40.-~~ 45.- / heure.
- XI. Une participation aux frais de garde des enfants et des personnes à la charge des membres du Conseil communal est remboursée, selon le Règlement amendé adopté par le Conseil communal;
- XII. Une participation aux frais pour la sérénade du président est versée jusqu'à un montant de CHF 1'200.- et sur la base de justificatifs.

DIVERS

15. Divers et propositions individuelles

- M. Alain Pernet : demande que les membres de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 96 se réunissent en fin de séance.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 18 juin 2026 à 19h00, à la Salle communale, pour la dernière séance du Conseil communal de la présente législature, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h40.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Samuel Freuler



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexe¹ :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement.

¹ L'annexe est uniquement publiée sur le site Internet de la ville de Gland

